



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

reconduite aux frontières

Question écrite n° 28698

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer, pour le département de Vaucluse, le nombre exact de décisions de reconduite à la frontière exécutées à ce jour à l'égard des étrangers en situation irrégulière n'ayant pas fait l'objet d'une régularisation dans le cadre de l'application de la circulaire du 24 juin 1997.

Texte de la réponse

Les statistiques disponibles sur les mesures de reconduite à la frontière exécutées ne permettent pas de distinguer les étrangers qui se sont vus opposer un refus à la suite d'une demande de régularisation dans le cadre de l'application de la circulaire du 24 juin 1997 et ceux qui n'ont pas déposé de demande de réexamen.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28698

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2304

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3690